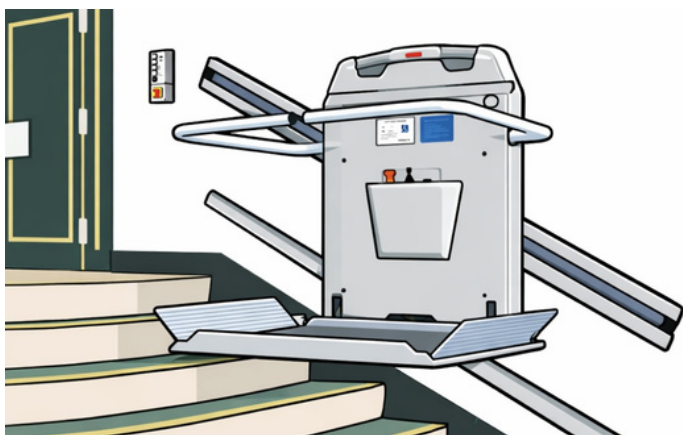


Fiche_Plateforme

Plateforme élévatrice



Afin de franchir des marches, il est possible d'installer une plate-forme élévatrice.

En région Wallonne, lorsque la hauteur à franchir dépasse 3 mètres, celle-ci doit être fermée.

En région Bruxelloise, lorsque la hauteur à franchir dépasse 1,8 mètre, celle-ci doit être fermée.

Critères à respecter

Accès :

- aire de manœuvre devant et derrière la plateforme : 150 cm de diamètre en dehors du débattement de la porte.

Cabine :

- dimensions minimales : 110 cm de largeur X 140 cm de profondeur
- sol plane et antidérapant
- main courante :
 - diamètre de 3 à 5 cm
 - entre 80 et 90 cm du sol, sur la paroi opposée aux boutons de commandes

Porte :

- passage libre : 90 cm minimum
- battante ou coulissante mais doit être automatique
- placée sur la largeur de la cabine
- différence de niveau sol/cabine : de plain-pied

Boutons d'appel tant intérieur qu'extérieur :

- 3 cm minimum de diamètre,
- en relief,
- à 80 cm du sol, desservi par une aire de rotation de 150 cm